

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0558**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Revente, à Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes (HMF), des lots n° 108 et 90 dans l'immeuble en copropriété situé 138, avenue Général de Gaulle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 12 janvier 2009**Décision n° B-2009-0558**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Revente, à Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes (HMF), des lots n° 108 et 90 dans l'immeuble en copropriété situé 138, avenue Général de Gaulle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté en date du 24 novembre 2008, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un appartement d'une surface habitable de 82,10 mètres carrés et d'une cave formant respectivement les lots n° 108 et 90 ainsi que les 193/1 000 des parties communes générales attachées à ces lots.

Le tout situé 138, avenue Général de Gaulle à Caluire et Cuire, dans un ensemble immobilier en copropriété situé 136 à 142, avenue Général de Gaulle étant cadastré sous les numéros 203 et 257 de la section AC.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, HMF s'engage à acheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 140 605,72 €, bien cédé occupé, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition dont le montant est estimé à 2 600 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la promesse d'achat qui lui est soumise,

b) - la cession, à Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes (HMF), des lots n° 108 et 90 dans un immeuble en copropriété situé 138, avenue Général de Gaulle à Caluire et Cuire, dans un ensemble immobilier en copropriété situé 136 à 142, avenue Général de Gaulle.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 140 605,72 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.